

EAS Solutions propose une offre globale éligible aux CEE



Projet industriel avec luminaires CLE éligible CEE. © EAS Solutions

Qualifiée RGE étude, EAS solutions propose aux professionnels une offre de rénovation d'éclairage optimisée et clé en main avec des solutions LED éligibles aux certificats d'économies d'énergie

EAS Solutions accompagne ses clients professionnels de l'industrie, de la logistique et du tertiaire dans le choix et l'installation de solutions d'éclairage LED à forte valeur ajoutée technique pour réaliser jusqu'à 90 % d'économie d'énergie. En 11 ans, EAS SOLUTIONS a permis à ses clients d'économiser 192 millions de kWh et 68 725 tonnes de CO₂.

Soucieuse d'aller plus loin dans son engagement vis-à-vis des professionnels qui souhaitent rénover l'éclairage de leurs installations, EAS Solutions propose une offre globale « clé en main », éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE). Les primes générées par les CEE contribuent de manière significative au financement de la rénovation comme le montrent les exemples de projets ci-dessous.

Avec l'obtention de sa qualification RGE Etude (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine de l'éclairage, EAS Solutions effectue l'étude préalable du projet qui dresse l'état des lieux avant et après la rénovation et mentionne notamment les économies d'énergie prévues. Une fois l'étude acceptée par le client, EAS Solutions procède à la mise en place des luminaires LED éligibles aux CEE.



[Visualiser l'article](#)

Grâce au partenariat conclu avec Objectif 54 , EAS Solutions délègue la partie administrative à un spécialiste du domaine qui monte et suit le dossier jusqu'au versement de la prime. L'accompagnement d'Objectif 54 consiste à vérifier les conditions d'éligibilité, évaluer le montant de la prime, déposer le dossier et enfin procéder au versement de la prime que le client bénéficiaire récupère soit en déduction du devis TTC soit par paiement direct. Le montant de la prime peut être bonifié dans le cadre d'un CPE (Contrat de performance énergétique), EAS Solutions s'engageant alors préalablement sur les économies d'énergie à réaliser.

Projet tertiaire



Projet tertiaire avec luminaires Lumaz éligible CEE. © EAS Solutions

Le projet concerne la rénovation de l'éclairage d'une base logistique dédiée au commerce d'une superficie de 40 000 m². L'étude préalable de dimensionnement menée par EAS Solutions préconise la mise en place de 534 solutions LED intelligentes de 147 W avec détection de présence et de luminosité.



Projet tertiaire avec LUMAZ éligible CEE. ©EAS Solutions

Ce projet clé en main d'un montant de 360 000 € TTC comprend l'installation de luminaires LED dont l'éligibilité aux CEE est vérifiée par Objectif 54, prestataire partenaire qui, en l'espèce, estime à 20 000 € TTC le montant de la prime CEE. Prime bonifiée à 65 000 € dans le cadre d'un CPE (Contrat de performance), EAS Solutions s'engageant préalablement à réaliser 75 % d'économie d'énergie chaque année pendant 5 ans. Le retour sur investissement est alors de 2 ans.

Projet industriel

Le projet concerne la rénovation de l'éclairage de 3 halls d'une superficie de 19 000m² dédiés à la production et à l'assemblage de matériel électrique. L'étude préalable de dimensionnement menée par EAS Solutions préconise la mise en place de 612 solutions LED intelligentes avec détection de présence et de luminosité totalisant une puissance de 60 862 W. Ce projet clé en main d'un montant de 300 000 € TTC comprend l'installation de luminaires LED éligibles aux CEE.



Luminaires CLE ©EAS Solutions

Objectif 54 estime à 14 700 € TTC le montant de la prime CEE. Prime qui est bonifiée à 25 700 € dans le cadre d'un CPE (bonification possible jusqu'au 31 décembre 2021), EAS Solutions s'engageant préalablement

www.filiere-3e.fr
Pays : France
Dynamisme : 2



[Visualiser l'article](#)

à réaliser 75 % d'économie d'énergie chaque année pendant 5 ans. Le retour sur investissement est alors inférieur à 3 ans.